

69BYNOLIMIT
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 100 euros
Siège social : 2 rue Jean Jaurès
59282 DOUCHY-LES-MINES
883 660 706 RCS VALENCIENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Le vingt janvier,
A 10 heures,

La Société DUPONT EXPERTISE INVESTISSEMENT, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 204 000 euros, ayant son siège social 2, rue Jean Jaurès 59282 DOUCHY-LES-MINES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 892 174 103 RCS VALENCIENNES, représentée par Monsieur Alexandre DUPONT en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 10 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 69BYNOLIMIT,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,
- Modification des statuts relative à la mention du gérant statutaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Alexandre DUPONT de ses fonctions de gérant, décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Madame Céline DESSERY
demeurant 35 rue du calvaire, 59296 AVESNES LE SEC
Qui accepte, pour une durée illimitée

Madame Céline DESSERY exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide que Madame Céline DESSERY ne percevra aucune rémunération mais elle aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale décide de supprimer de l'article 20 des statuts le nom de l'ancien gérant sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau gérant.

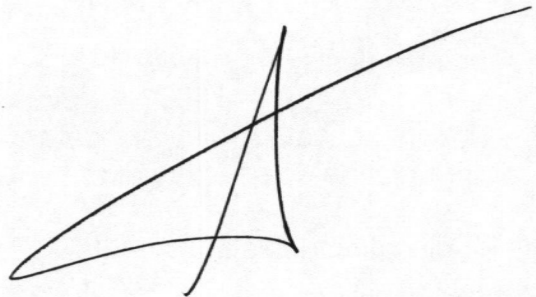
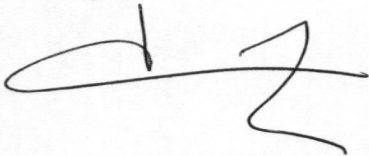
QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société DUPONT
EXPERTISE INVESTISSEMENT

Bon pour acceptation
des Fonctions de
présente

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop and a vertical stroke intersecting it.A handwritten signature in black ink, appearing as a stylized 'Z' or '2' with a horizontal stroke.